



## Délit de fuite ou autre?

Par **gibou**, le **19/12/2018** à **13:33**

Bonjour,

Le 3 décembre 2018, j'ai fait une chose que je regrette depuis et je sais que je risque d'avoir des soucis à cause de cela.

C'était sur une route départementale à deux voies avec un rétrécissement des deux voies un peu plus loin pour rejoindre une autoroute. J'étais en scooter 125 en train de doubler une voiture juste avant le rétrécissement et la route était détrempée.

A ce moment je vois dans mes rétroviseurs un véhicule arrivé à pleine vitesse et me coller. Ne pouvant me rabattre rapidement, la voiture me double quand même en frôlant la barrière de sécurité et limite me poussant (j'ai été déstabilisé et à deux doigts de tomber).

A vrai dire, j'ai eu la peur de ma vie et une fois que j'ai retrouvé mon esprits, j'ai eu un coup de sang et je me suis mis à poursuivre la voiture et visiblement elle voulait s'échapper. En zigzagant entre les voitures puis se rabat brusquement sur la gauche et s'est arrêté à cause des embouteillages. Je me met à sa hauteur et j'essaie de lui parler en tapotant sur la vitre mais la conductrice m'ignore. A ce moment là, avec les émotions, j'ai perdu mon calme et j'ai tapé fort sur sa vitre et péter son rétroviseur puis je suis parti en trombe...

Ma question est donc de savoir ce que je risque si elle a noté ma plaque et/ou qu'elle a des témoins voir une caméra de surveillance sur l'autoroute.

Je regrette mon geste...

Merci de vos réponses

Par **morobar**, le **19/12/2018** à **18:15**

Bonjour,

Consulter le code pénal L322-1:

==

La destruction, la dégradation ou la détérioration d'un bien appartenant à autrui est punie de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende, sauf s'il n'en est résulté qu'un dommage léger.

Par **gibou**, le **19/12/2018** à **18:50**

Bonjour

Et merci pour ce premier élément.

Et en règle général pour une personne ayant un casier vierge et jamais eu de soucis avec les forces de l'ordre?

Combien de temps peut mettre pour qu'une convocation arrive?